



AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, en conformité avec l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire, laquelle sera tenue :

Date : 10 décembre 2024 à 19h30

Endroit : Salle municipale sise au 102, rue de la Fabrique

Désignation de l'immeuble affecté

Adresse : 201, rang du Ruisseau Nord

Lot parent : 5 311 238

Lot visé par la demande : 6 293 432 (En voie de dépôt)

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une opération cadastrale pour la création dudit lot d'une superficie de 2 829,2 mètres carrés, alors que la grille des usages et des normes de la zone A02-11 exige des lots d'une superficie minimale de 3 000 mètres carrés.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance susmentionnée.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 22^e jour du mois de novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvie Burelle", is positioned above the printed name and title.

Sylvie Burelle, g.m.a.

Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, greffière-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 22^{ième} jour de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^{ième} jour de novembre 2024.



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière